

## Nouveaux postes enseignement-soutien et enseignement orthopédagogique pour 2018-2019

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a décidé de créer plusieurs « **VRAIS** » postes en enseignement-soutien au champ Primaire et en enseignement orthopédagogique au champ Adaptation scolaire pour l'année 2018-2019.

### 1. Enseignement-soutien aux établissements Petits-Ponts et Cœur-de-la-Gatineau :

La création de ces postes est une nouveauté et n'est pas prévue dans notre entente locale. Nous avons donc convenu d'une procédure particulière pour cette année pour donner accès à ces postes à tous les titulaires du Préscolaire et du Primaire.

Si vous désirez occuper un tel poste, vous devez signifier votre intérêt à votre direction **avant le 8 juin 2018**. La décision de vous octroyer le poste revient à la direction de l'établissement.

### 2. Enseignement orthopédagogique à l'établissement Le Rucher :

Ces nouveaux postes font partie du champ Adaptation scolaire (champ 01). Ils doivent être offerts prioritairement aux personnes ayant :

- un Brevet en adaptation scolaire
- ou
- une capacité reconnue en orthopédagogie.

Sachant que les 8 postes offerts ne pourront être tous pourvus par des enseignantes et enseignants du champ 01, nous avons aussi convenu que les titulaires du Préscolaire et du Primaire auront **jusqu'au 8 juin 2018** pour signifier à leur direction leur intérêt à occuper un tel poste. La décision de vous octroyer le poste revient à la direction d'établissement.

3. Si votre poste de titulaire est libéré, il sera offert aux personnes qui avaient demandé une mutation et qui n'ont pu choisir à la séance du 29 mai 2018. Ensuite, les postes restés vacants seront offerts aux enseignantes et enseignants inscrits à la liste de priorité et, finalement, aux personnes qualifiées au champ 02 et 03 et disponibles.

4. Pour l'année prochaine, nous conviendrons, avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, d'une procédure avant la date limite du 1<sup>er</sup> avril pour les demandes de mutation.

### **ATTENTION :**

Ces postes **ne sont pas** des « **essais** ». Si vous obtenez un poste d'enseignant-soutien ou enseignant-orthopédagogue, vous **libérez votre poste** de titulaire. Si vous voulez « redevenir » titulaire, la seule possibilité sera par mutation.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous appeler pour en discuter.

*Marie-Claude Lajeunesse*

Vice-présidente aux relations de travail